MARCHÉ DE NOËL « *NOEL EN FÊTE* »

Vendredi 12, Samedi 13
et Dimanche 14 Décembre 2025
Cours Landrivon - Port de Bouc

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom - Prénom : .....Raison Sociale.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Mail : .....

► Objets ou produits exposés : (Joindre une ou plusieurs photos) :

.....

.....

► Frais d'inscription – Emplacement retenu :

(Cocher selon votre choix)

- ☐ 70,00€ pour une ½ de tente 5m x5m
- ☐ 140,00€ pour une tente de 5m x 5m
- ☐ 60,00€ pour en emplacement extérieur (4m)

**Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 7 jours avant la manifestation*

► Besoin en matériel :

Avez-vous besoin d'une grille d'exposition (A placer dans votre stand) ?

☐ OUI (4m) NON ☐

*Pas de chauffage à l'intérieur des tentes

► Pièces à fournir obligatoirement :

- Justificatif du statut professionnel (Commerçant, producteur, artisan, artiste, association)
- Justificatif d'assurance

Lire attentivement le règlement qui suit et faire précéder votre signature de la mention « Lu et approuvé »
(La signature de la fiche d'inscription implique l'acceptation de facto de ce règlement)

Signature

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 1er novembre 2025 à l'adresse suivante :

OFFICE DE TOURISME
Noël en Fête
22 Bis Cours Landrivon - 13110 Port de Bouc
Tél : 04 42 06 27 28 - Fax : 04 42 45 04 49
Email : ot@portdebouc-tourisme.fr

EXTRAIT DU RÈGLEMENT « NOËL EN FÊTE » - PORT DE BOUC

A conserver par l'exposant

► Exposants accueillis : Commerçants, producteurs, artisans, artistes, associations Port-de- Boucaines.

► Conditions d'accueil

- **La présence des exposants est obligatoire durant les trois jours** de la manifestation
- **Le dossier d'inscription** devra comporter **le bulletin d'inscription signé, les pièces justificatives demandées et les photos des produits exposés**. Ces éléments sont obligatoires et nécessaires afin de valider votre participation
- Les exposants proposeront leurs productions artisanales sur **le thème de Noël** (Décoration, idées cadeaux, gastronomie...)
- Un comité de sélection étudiera **les dossiers de candidature,** en privilégiant **la qualité, l'originalité des produits et l'harmonie avec le thème. Les produits artisanaux seront prioritaires.**
- **Un courrier de confirmation sera adressé aux exposants retenus**.

► Frais de participation – Par exposant pour les 3 jours

- ½ Tente 5mx5m 70€ ou Tente entière 5mx5m 140€
- 60€ Emplacement extérieur (4m)

- Les exposants doivent envoyer le bulletin d'inscription avant le 1er novembre 2025 accompagné du règlement (Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Office de Tourisme).
- **Aucun remboursement** ne sera effectué en cas d'annulation **moins de 7 jours avant la manifestation.**
- Si pour une raison quelconque **les organisateurs sont contraints d'annuler le marché**, les exposants ne peuvent exercer aucun recours.

► Emplacement

- Mise à disposition de **tentes de réception de (5m x5m)** occupées par 1 ou 2 exposants
- Mise à disposition d'un **emplacement extérieur de 4m linéaires**
- Les emplacements seront **attribués par la commission de sélection** qui tiendra compte du type d'activité de chaque exposant.
- Les organisateurs seront particulièrement attentifs à la décoration de l'espace mis à disposition des exposants.

► Horaires d'accueil

- **Accueil des exposants le vendredi à partir de 13h**
-Après l'installation des stands, **aucun véhicule ne sera stationné sur le site** (Parking à proximité)
- **Accueil du public** : Le vendredi de 16h à 20h, le samedi de 10h à 20h et le dimanche de 10h à 18h
- Le démontage des stands s'effectuera le dimanche à partir de 18h

► Matériel

- **Les exposants utiliseront leur propre matériel d'exposition** (Table, chaise…) sauf pour les grilles fournies sur demande *(A compléter dans le bulletin d'inscription)*. Les exposants seront attentifs à apporter à leur stand **une décoration de qualité et appropriée au thème**
- **Les exposants devront prévoir leur éclairage individuel et les accessoires nécessaires aux branchements.** Des coffrets d'alimentation seront en place.

Toute installation électrique doit être conforme à la législation en vigueur le jour de l'exposition. Toute infraction entrainera l'exclusion immédiate de l'exposant.

► Assurance

Les exposants doivent être assurés pour tous les dommages pouvant être occasionnés par un tiers ou par eux-mêmes sur leur stand et sont donc responsable au regard de la loi de toute infraction commise.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités quant aux vols, détériorations et autres dommages de quelque nature que ce soit.